



Date : 22 novembre 2020

Rédaction : Commission Nationale Sécurité

Destinataires : Comités Régionaux, Comités Départementaux

Bonjour,

La formation en ligne des motards de la Fédération Française de cyclisme est en place depuis le mois de janvier 2020. La formation se décompose en 7 modules de formation et 7 tests d'auto-évaluation, permettant à chacun de tester au fil de l'eau ses connaissances par rapport à la formation nationale.

Le cyclisme sur route est un sport dont le terrain d'expression est la voie publique (notre stade) que nous devons partager avec les autres usagers de la route.

La nouvelle réglementation renforce le rôle des signaleurs, et les signaleurs à moto sont désormais reconnus.

La **formation continue des motocyclistes** est une **nécessité** afin que la gestuelle notamment soit uniformisée sur le territoire national.

Cette formation est gratuite pour les motards, le coût de la formation étant pris en charge par la Commission Nationale Sécurité.

Au-delà de la formation, nous avons également mis en ligne un « rappel d'information », dont la présentation est accessible sur le site de l'Institut National de Formation de la Fédération Française de Cyclisme. ([lien](#)). Cette présentation est utilisable par les responsables sécurité des Comités Régionaux ou Départementaux et par les clubs de motards dans le cadre des réunions d'informations qui peuvent être organisées en cette période hivernale.

Je vous remercie de relayer cette information auprès de vos clubs et de vos licenciés.

Sportivement



Nicolas ROUGEON
Président de la Commission Nationale Sécurité
Fédération Française de Cyclisme
1, rue Laurent Fignon 78180 Montigny-Le-Bretonneux
Adresse Commission : cnsecurite@ffc.fr